



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – ACTIVITE VERNISSAGE

Etablissement de Liancourt (60)

Étude d'Impact Faune Flore

Rapport final – version 1

Dossier 20034008
27/04/2020

Réalisé par



Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Demande d'autorisation environnementale – Activité vernissage

Etablissement de Liancourt (60)

Étude d'Impact Faune Flore

Rapport final – version 1

CGT ALKOR DRAKA

Version	Date	Description
Rapport final – version 1	27/04/2020	Rapport final du volet écologique

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Nicolas HOUBRON – Chargé d'étude écologue	21/04/2020	
Validation	Adrien DEBRIE – Chef de projet	27/04/2020	

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU PROJET.....	7
1.1 Environnement général.....	8
1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	8
1.2.1 Définition et méthodologie de recensement	8
1.2.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à proximité du site d'étude.....	8
1.3 Réseau Natura 2000	12
1.4 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	16
1.5 Zones à dominante humide.....	17
CHAPITRE 2. FLORE ET HABITATS NATURELS.....	21
2.1 Données bibliographiques.....	22
2.1.1 Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).....	22
2.1.2 Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)	22
2.2 Investigations de terrain.....	22
2.2.1 Méthodologie	22
2.2.2 Résultats	23
CHAPITRE 3. FAUNE	30
3.1 Données bibliographiques.....	31
3.1.1 Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).....	31
3.1.2 Base de données Clicnat (Picardie-Nature)	31
3.2 Investigations de terrain.....	32
3.2.1 Méthodologie	32
3.2.2 Evaluation des potentialités faunistiques.....	32
CHAPITRE 4. SYNTHESE ET PRECONISATIONS.....	35
4.1 Synthèse des enjeux écologiques.....	36
4.1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu	36
4.1.2 Corridors écologiques	36
4.1.3 Flore et habitats.....	36
4.1.4 Faune	37
4.2 Préconisations et conclusion concernant le projet	37
ANNEXES	39
Annexe 1 : La flore recensée	40

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Délimitation de la zone d'étude.....	6
Carte 2.	Zones naturelles d'intérêt reconnu	11
Carte 3.	Réseau Natura 2000.....	15
Carte 4.	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	19
Carte 5.	Zones à dominante humide	20
Carte 6.	Habitats naturels et semi-naturels.....	24
Carte 7.	Espèces exotiques envahissantes	29
Carte 8.	Avifaune patrimoniale.....	33
Carte 9.	Synthèse des enjeux écologiques	38

PREAMBULE

La société ALKOR DRAKA est actuellement soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2450-2 pour son activité de transformation de polymère sur le site de Liancourt (60). Elle a pour projet l'exploitation d'une nouvelle vernisseuse au sein du bâtiment B INKA et envisage dans le même temps le regroupement de l'ensemble des installations relevant de la rubrique 2450 dans le même bâtiment. Par conséquent, l'activité impression sera transférée (1 machine d'impression) du bâtiment A vers le bâtiment B INKA.

La DREAL n'ayant pas accepté le principe d'une autorisation spécifique pour cette activité, distincte du site existant, l'établissement dans son ensemble sera donc soumis au régime de l'autorisation sous la rubrique 2450.

Compte-tenu du contexte général du site (terrains urbanisés, imperméabilisés...), seule une prospection de la zone potentielle d'implantation et de la zone d'influence directe des travaux doit être réalisée sur le terrain (au regard du Guide DREAL « *Référentiel pour la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations classées en Nord Pas de Calais* » de juillet 2018). Cette prospection aboutira à la description générale des habitats et des végétations de la zone d'étude et permettra de conclure sur le potentiel et la sensibilité du site en termes de biodiversité et sur l'utilité de conduire ou non des inventaires floristiques et faunistiques plus précis.

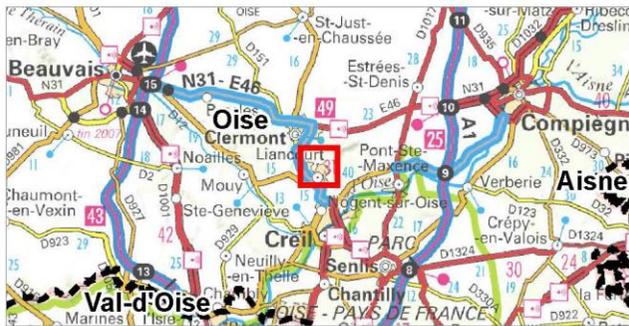
Carte 1 - Délimitation de la zone d'étude – p.6

Le présent document constitue le rapport final du volet écologique du DDAE.

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Délimitation de la zone d'étude



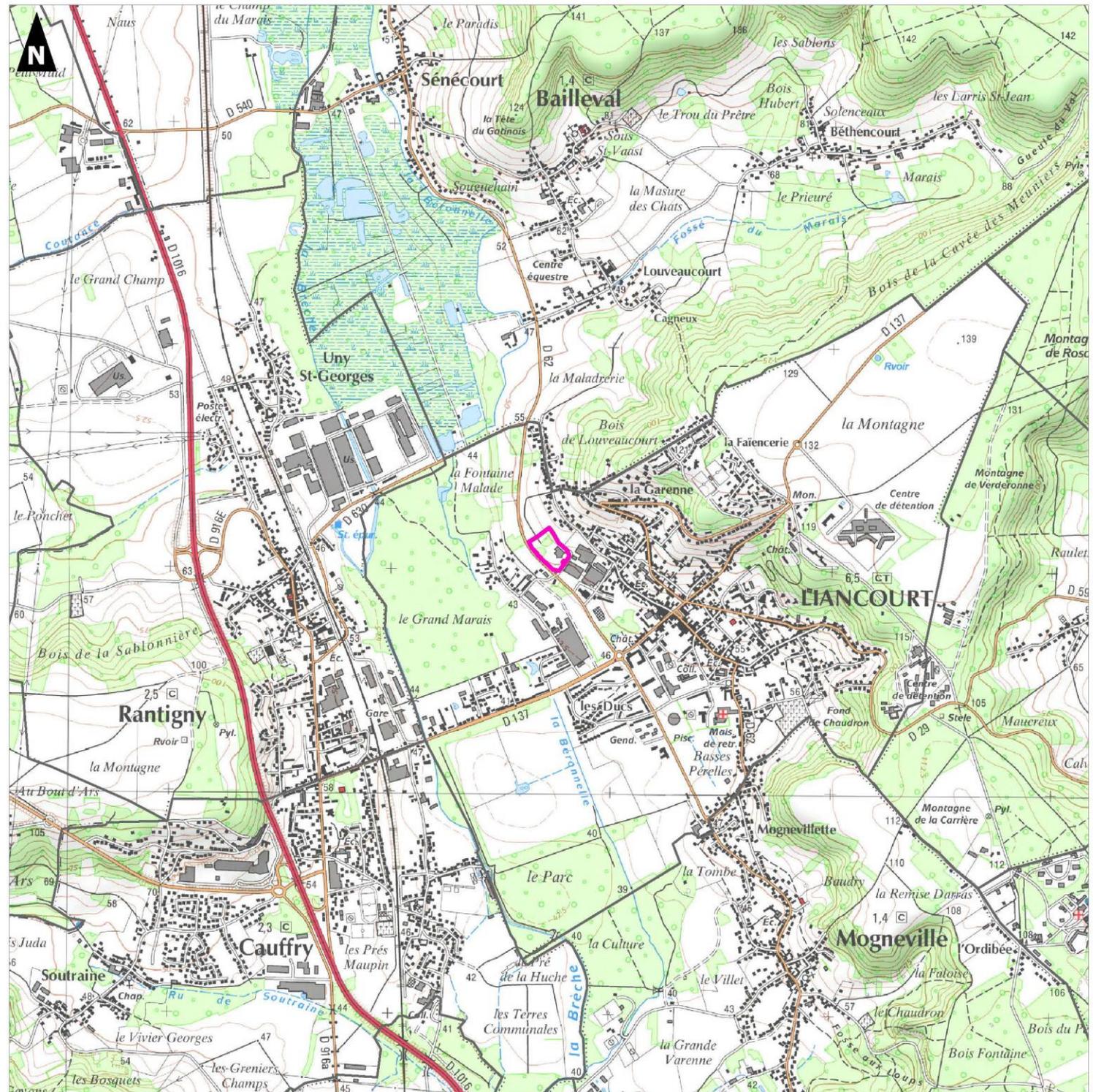
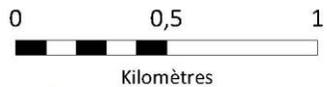
Secteurs d'étude

 Site d'étude

Limites administratives

 Limite départementale

 Limite communale



CHAPITRE 1. CONTEXTE ECOLOGIQUE DU PROJET

1.1 Environnement général

Le site industriel de CGT ALKOR DRAKA est localisé sur la commune de Liancourt (60), dans la vallée de la Brèche. Le contexte local du site est particulier, il combine ruralité, urbanisation, et à plus grande échelle, zones humides et forestières.

La zone d'étude écologique, d'une surface d'environ 1,8 hectare, comprend l'emprise du bâtiment B « INKA », soit la parcelle n°54, ainsi que les 3 parcelles voisines (n°68, n°72, n°73) le long de l'avenue Louis Aragon.

Outre le bâtiment B et les voiries qui le desserve, ces parcelles sont occupées par des pelouses et des formations ligneuses ainsi que par des jardins potagers entretenus pour certains, abandonnés pour d'autres.

1.2 Zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)

1.2.1 Définition et méthodologie de recensement

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...
- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)...

Ces zones ont été recensées à partir des données disponibles auprès de la DREAL Hauts-de-France.

1.2.2 Inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) à proximité du site d'étude

Un seul type de zone naturelle d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) est présent dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude :

1.2.2.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'environnement en 1982. Régulièrement mis à jour, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées (on parle alors d'espèces et d'habitats déterminants pour les ZNIEFF). On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ce sont généralement des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Cet inventaire est en France, outre un instrument de connaissance, l'un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature et de prise en compte de l'environnement et dans l'aménagement du territoire (Trame verte, réseau écologique (dont réseau écologique paneuropéen), mesures conservatoires, mesures compensatoires, etc.) et dans certains projets de création d'espaces protégés (dont les réserves naturelles).

1.2.2.2 Site RAMSAR

Suite à son adhésion à la convention de RAMSAR relative aux zones humides en 1986, la France a dû inscrire sur la liste RAMSAR au moins une des zones humides d'importance internationale de son territoire. À ce jour (février 2020), la France a désigné 50 sites représentant une superficie de plus de 3,7 millions d'hectares, en métropole et outre-mer.

Le choix se fait sur la base de critères tels que la présence d'espèces animales et végétales rares, en danger ou en effectifs importants. Cette désignation constitue un label de qualité et de reconnaissance internationale, non une protection réglementaire, l'objectif étant de mettre en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses de ces zones.

8 zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) sont recensées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Celles-ci figurent dans le tableau ci-dessous et sont décrites ci-après.

Tableau 1. Zones Naturelles d'intérêt reconnu dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude

Type	Nom	Distance au site d'étude (en km)
ZNIEFF I	Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut	0,24
ZNIEFF I	Marais tourbeux de la vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny	0,85
ZNIEFF I	Marais de Sacy-le-Grand et buttes sableuses des Grands monts	3,56
ZNIEFF I	Butte de la Garenne et marais de Monchy-Saint-Eloi/Laigneville	2,25
ZNIEFF I	Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi	3,92
ZNIEFF I	Coteaux de Mérard et de Cambronne-les-Clermont	4,75
Site du CEN	Le Marais et la Grande Prairie	2,32
Site RAMSAR	Marais de Sacy	3,59

Carte 2 - Zones naturelles d'intérêt reconnu – p.11

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu n'est directement concernée par le projet.

Cependant, une zone naturelle d'intérêt reconnu est située à proximité immédiate. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut », localisé à environ 240 m de la zone étudiée et décrite ci-dessous :

■ **ZNIEFF de type I – Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut**

Le Bois des Côtes et les Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut, sont des buttes résiduelles, séparées du plateau tertiaire par l'érosion, notamment par l'enfoncement de la Brèche. Elles sont situées sur l'extrémité Nord-Est du Clermontois, au contact avec le plateau picard et en bordure des Marais de Sacy. Leur découpage géomorphologique génère une diversité élevée de conditions microclimatiques, en fonction des expositions des versants. La diversité géologique et topographique de la zone génère une variété d'habitats naturels à l'origine de son classement en ZNIEFF (Codes CORINE Biotopes) :

- 34.4 – Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles ;
- 41.16 – Hêtraies sur calcaire ;
- 41.2 – Chênaies-charmaies ;
- 41.4 – Forêts mixtes de pentes et ravins ;
- 41.5 – Chênaies acidiphiles.

De nombreuses espèces assez rares à exceptionnelles (et menacées pour la plupart) en Picardie sont présentes. La désignation de cette ZNIEFF repose également sur la présence de 44 espèces animales et végétales dont :

- 36 espèces végétales parmi lesquelles : la Laîche digitée (*Carex digitata*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), la Céphalanthère de Damas (*Cephalanthera damasonium*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), le Libanotis (*Seseli libanotis*), le Dompte-venin (*Vincetoxicum officinale*), etc.
- 5 insectes (Lépidoptères) : la Pie (*Aedia funesta*), le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), l'Écaille fermière (*Arctia villicia*), la Nonagrie de la Masette (*Nonagria typhae*) et la Noctuelle en Deuil (*Tyta luctuosa*) ;
- 1 amphibien : Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- 1 reptile : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ;
- 6 oiseaux : la Chouette chevêche (*Athene noctua*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;
- 1 mammifère : le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) ;

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Zones naturelles d'intérêt reconnu
(hors Natura 2000)

Secteurs d'étude

 Site d'étude

 Aire d'étude rapprochée (5 km)

Zones réglementées

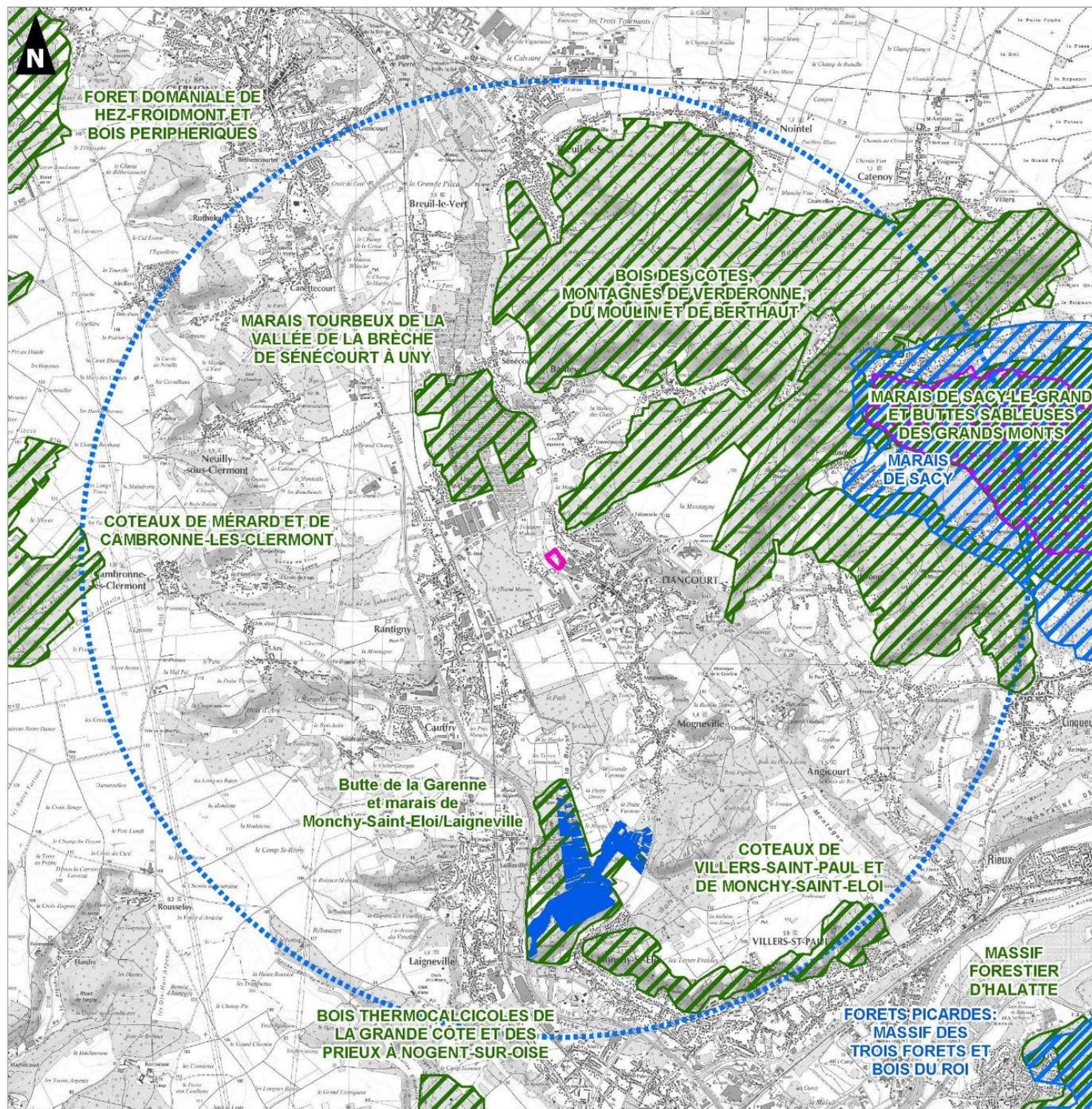
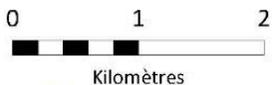
 Site géré par le CEN : Le Marais et La Grande Prairie

 RAMSAR : Marais De Sacy

Zones d'inventaire

 ZICO

 ZNIEFF1



1.3 Réseau Natura 2000

La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats » prévoit la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Aucun site Natura 2000 n'est directement concerné par le projet.

Un site Natura 2000 est présent à environ 3,6 km du site d'étude. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation du Marais de Sacy-le-Grand (FR2200378) de la Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », décrit ci-après (d'après le Formulaire Standard de Données (mis à jour en février 2020) disponible sur le site de l'INPN.

Carte 3 – Réseau Natura 2000 – p.15

■ ZSC FR2200378 – Marais de Sacy-le-Grand

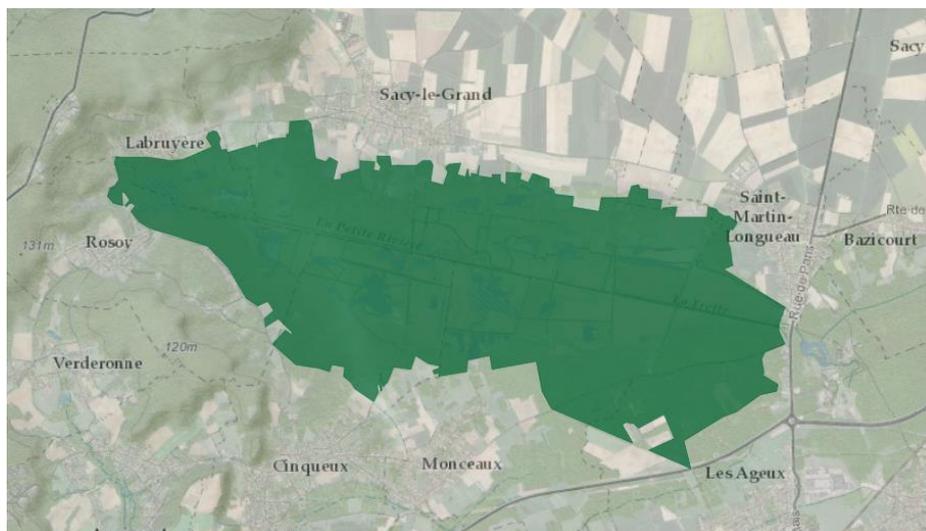


Figure 1. Situation du site « Marais de Sacy-le-Grand »

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2010. Cet ensemble d'espaces naturels de la vallée de l'Oise couvre une surface de 1368 hectares, représenté par les classes d'habitats suivantes :

- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 40 %,
- Forêts caducifoliées : 20 %,
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 15 %,

- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 10 %,
- Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas) : 5 %,
- Autres terres arables : 4 %,
- Prairies améliorées : 4 %,
- Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana : 1 %,
- Pelouses sèches, Steppes : 1 %.

Le site est constitué d'un ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Île-de-France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du Nord-Ouest européen.

Ce complexe d'habitats exceptionnel présente une large gamme de biotopes turficoles basiphiles, exemplaire des potentialités planitiales subatlantiques européennes depuis les stades aquatiques pionniers (peuplements de characées des eaux calcaires du *Charion asperae*, très nombreux habitats aquatiques du *Nymphaeion albae* et du *Potamion pectinati*, notamment la très rare nénupharaie du *Nymphaetum albob-minoris*) jusqu'aux stades de boisements arbustifs à arborescents hygrophiles à mésohygrophiles. Roselières, cariçaies et tremblants tourbeux y ont atteint un développement spatial de grande importance, optimal sur le plan structural et coenotique, en particulier la cladiaie du *Cladietum marisci*, la roselière turficole du *Thelypterido palustris - Phragmitetum australis*, les tremblants tourbeux pionniers à *Eleocharis quinqueflora* et *Menyanthes trifoliata* (*Junco subnodulosi - Caricion lasiocarpae*), et sur la tourbe dénudée des layons, le très rare *Anagallido tenellae - Eleocharitetum quinqueflorae* sous une forme subatlantique originale. Ailleurs, le pâturage ou la fauche ont permis de maintenir un réseau de bas-marais (*Selino carvifoliae - Juncetum subnodulosi*) et de moliniaies (*Cirsion dissecti - Schoenetum nigricantis*) tourbeuses alcalines subatlantiques représentant le plus important réservoir spatial subsistant dans le Nord de la France, au moins, de ces types d'habitat. En outre, on observe ici et là dans le marais des phénomènes ombrogènes d'acidification des tourbes permettant dans un premier temps, le développement de quelques tapis de sphaignes. De même, le long de la cuesta, la bordure acidiphile sableuse du marais maintient des conditions topogènes favorables au développement d'un système acidiphile périphérique de tourbière.

Sur les reliefs sableux au Sud du marais lui-même, se développe un ensemble landicole et forestier avec une mare (Mare des Cliquants) oligotrophe acide d'atlantité plus marquée, riche en herbiers amphibies du *Scirpetum fluitantis* en limite d'aire.

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, il repose notamment sur le cortège exemplaire des tourbières basiques et des landes et mares acidiphiles ; sur l'avifaune paludicole nicheuse et hivernante exceptionnelle typique des systèmes marécageux aux roselières développées (Grand Butor, Blongios nain, Marouette ponctuée) ; sur la taille des populations amphibiennes, la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) et celle du Brochet pour l'ichtyofaune.

Actuellement, les marais de Sacy-le-Grand ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il s'en suit une perte de diversité sensible et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble du marais et de sa périphérie.

• Espèces d'intérêt communautaire

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 5 espèces d'intérêt communautaire :

- 2 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) ;
- 2 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) ;
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, non moins de 16 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement de zones humides ont été inventoriés sur ce site. Parmi ceux-ci, 4 sont prioritaires (*), l'ensemble de ces habitats (et les codes Natura 2000 qui leur sont associés) figurent ci-dessous :

- 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*,
- 3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.
- 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*,
- 4010 – Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*,
- 4030 – Landes sèches européennes,
- 6230 – Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*,
- 6410 – Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*),
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,
- 7140 – Tourbières de transition et tremblantes,
- 7210 – Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae**,
- 7230 – Tourbières basses alcalines,
- 91D0 – Tourbières boisées*,
- 91E0 – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*,
- 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*),
- 9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*.

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR

DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Réseau Natura 2000

Secteurs d'étude

 Site d'étude

 Aire d'étude éloignée (20 km)

Zones de Conservation Spéciale

 Coteaux de l'Oise autour de Creil

 Coteaux de la vallée de l'Automne

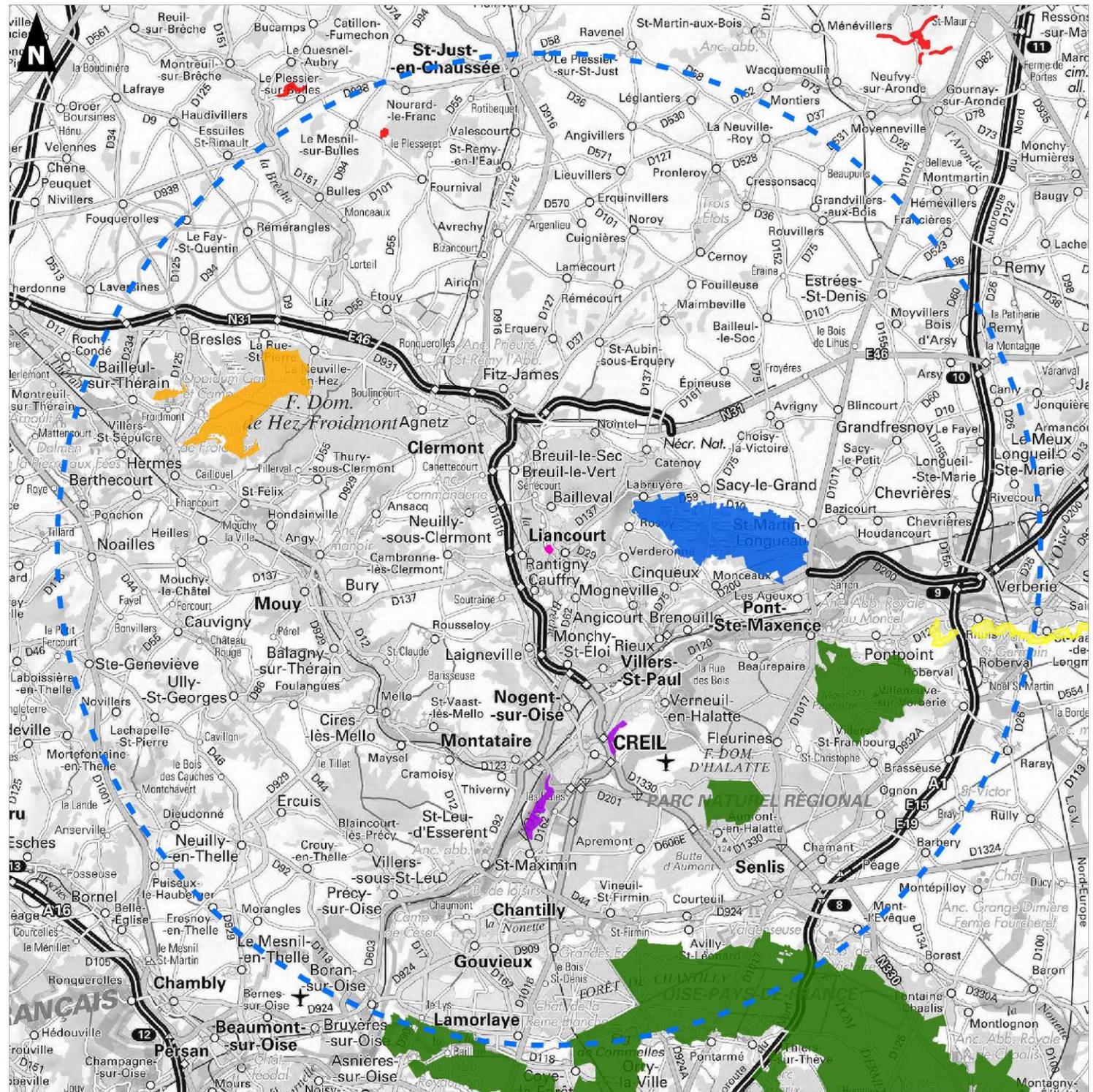
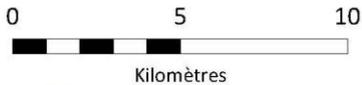
 Marais de Sacy-le-Grand

 Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César

 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

Zones de Protection Spéciale

 Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi



1.4 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le projet du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires a été arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31 janvier 2019.

Il s'agit d'un document stratégique intégrateur et à caractère prescriptif, qui répond selon la loi NOTRe à deux enjeux de simplification :

- La clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire,
- La rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADDET, de plusieurs schémas sectoriels.

Il comprend 5 dimensions :

- La dimension thématique « infrastructures de transports et intermodalité » en intégrant le Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- La dimension thématique « climat air énergie » en intégrant le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- **La dimension thématique « biodiversité » en intégrant le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE),**
- La dimension « déchets » en intégrant le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- La dimension « numérique » avec l'intégration possible de la SCORAN.

Les objectifs du SRADDET sont de synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants pour donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Concernant la dimension « Biodiversité », la Région a élaboré un « volet » prenant en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le rapport du SRADDET précise ainsi les objectifs relatifs à la protection et à la restauration de la biodiversité fondés sur l'identification des espaces formant la trame verte et bleue. Ils sont déterminés notamment par une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques qui sont hiérarchisés et spatialisés.

Le fascicule du SRADDET détermine des règles permettant le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Les annexes du SRADDET intègrent un diagnostic du territoire, la présentation des continuités écologiques, un plan d'action et un atlas cartographique au 1/100 000^{ème}.

Les composantes de la carte des continuités écologiques sont de quatre types :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvages avec, d'une part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame bleue » et, d'autre part, des réservoirs de biodiversité pour la « Trame verte »,
- Les corridors écologiques : correspondant à des « fonctionnalités écologiques », c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre 2 réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion. Ces corridors sont classés en plusieurs catégories : boisés, humides, littoraux, ouverts, multi-trames et fluviaux,
- Les zones à enjeux : correspondant aux zones à enjeux d'identification de corridors bocagers, de corridors boisés, ou de chemins ruraux et éléments de paysage supports de corridors potentiels.

Les obstacles à la continuité écologique (urbanisation, routes de type autoroutiers, liaisons routières principales, LGV et autres liaisons ferroviaires, obstacles à l'écoulement...) sont également mis en évidence.

Aucun élément mis en évidence dans la carte des continuités écologiques du SRADET ne concerne la zone d'étude qui se trouve en zone urbanisée.

Carte 4 - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET)
– p.19

1.5 Zones à dominante humide

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie 2016-2021, ont été répertoriées les enveloppes des zones à dominante humide cartographiées au 1/25 000^{ème}.

Ce recensement n'a pas de portée réglementaire directe sur le territoire ainsi délimité. Il permet néanmoins de signaler la présence potentielle, sur une commune ou partie de commune, d'une zone humide. Il convient, dès lors qu'un projet d'aménagement ou qu'un document de planification est à l'étude, que les données du SDAGE soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

Au regard des critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 relatif à la définition des zones humides, un espace peut être considéré comme zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- Critère « végétation » qui, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par la dominance d'espèces indicatrices de zones humides (listées en annexe de cet arrêté et déterminées selon la méthodologie préconisée) ;
 - soit par des communautés d'espèces végétales (« habitats »), caractéristiques de zones humides (également listées en annexe de cet arrêté) ;
- Critère « sol » : sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant en annexe de cet arrêté et identifiés selon la méthode préconisée.

Le secteur d'étude se situe en bordure d'un secteur identifié comme « zone à dominante humide » dans le SDAGE Artois-Picardie, il s'agit de la vallée de la Brèche. Il n'est cependant pas compris dans le périmètre de cette zone humide et en est séparé par l'avenue Aragon (D62).

Carte 5 - Zones à dominante humide – p.20

Synthèse du contexte écologique

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte général diversifié mais assez urbanisé si l'on considère son environnement proche.

Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu ne concerne directement la zone d'étude. Cependant, la ZNIEFF de type I « Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut » se trouve à environ 240 m.

Le site d'étude n'est pas directement concerné par des sites Natura 2000. Toutefois, la Zone Spéciale de Conservation du « Marais de Sacy-le-Grand » se trouve à environ 3,6 km à l'Est et a été désignée en 2010 pour ses habitats et espèces de zones humides.

D'autre part, aucun élément mis en évidence dans la carte des continuités écologiques du SRADDET ne concerne la zone d'étude.

Enfin, la zone d'étude est localisée à proximité d'une zone à dominante humide identifiée dans le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021, mais celle-ci est déconnectée du site d'étude par la D62.

Les Continuités Écologiques Régionales en Hauts-de-France

A1	A2	A3				
B1	B2	B3	B4	B5		
C1	C2	C3	C4	C5	C6	
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7
F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7
G1	G2	G3	G4	G5	G6	
H1	H2	H3	H4	H5	H6	
	I1	I2	I3	I4		

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue (cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sâges)
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

- Corridors boisés
- Corridors humides
- Corridors littoraux
- Corridors ouverts
- Corridors multitrames
- Corridors fluviaux

Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Zones à enjeu

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

OBSTACLES A LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)
- Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour
- Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER
- Obstacles majeurs à l'écoulement

ELEMENTS DE CONTEXTE

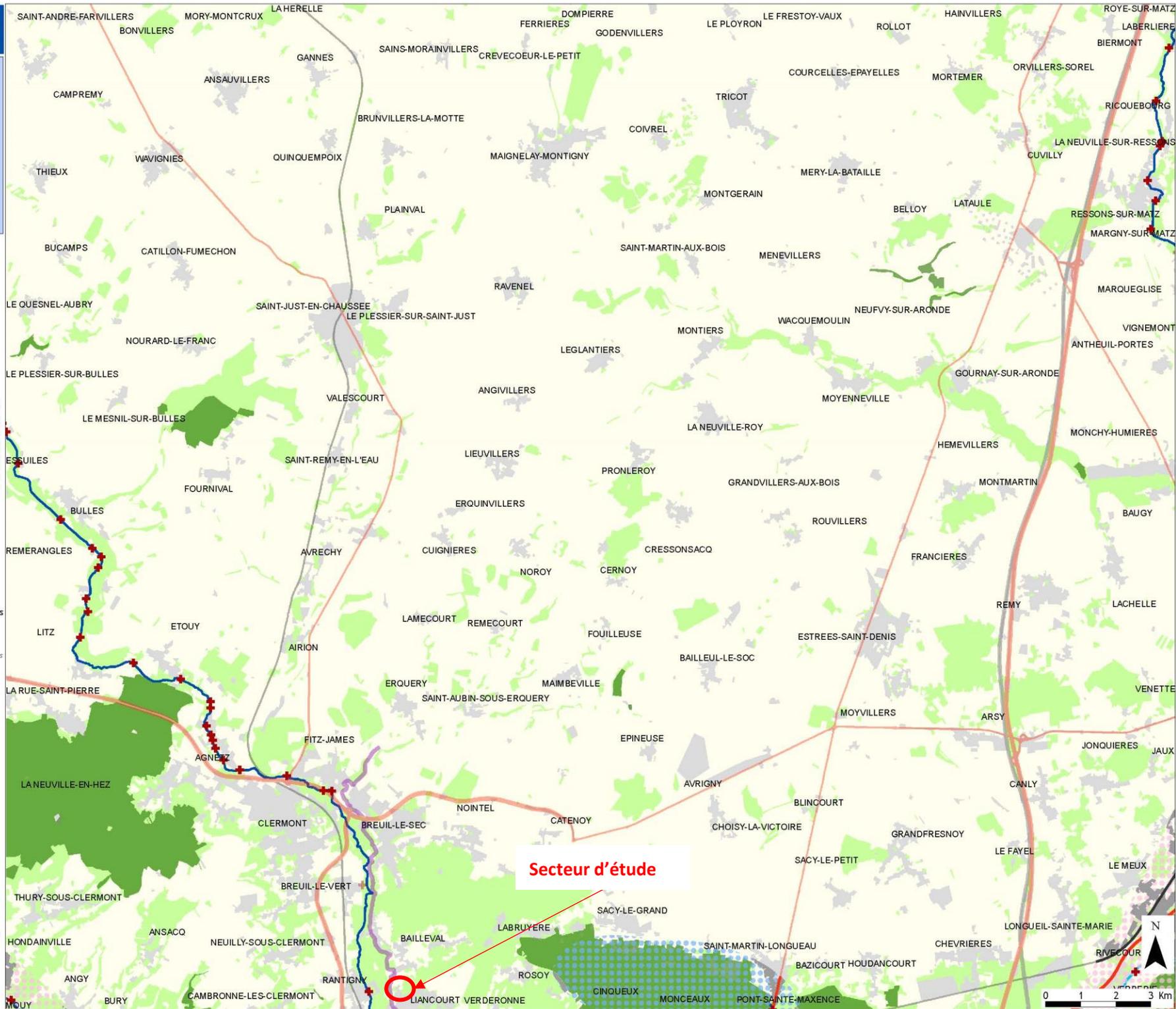
Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : cette carte a été réalisée au 1/100 000 au format A3, sa lisibilité est optimale à ce format et n'est pas assurée pour les formats intermédiaires (A4, etc.)



Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aead, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-38 décembre 2018.



Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Zones à dominante humide du SDAGE

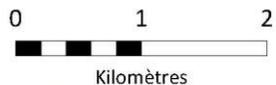
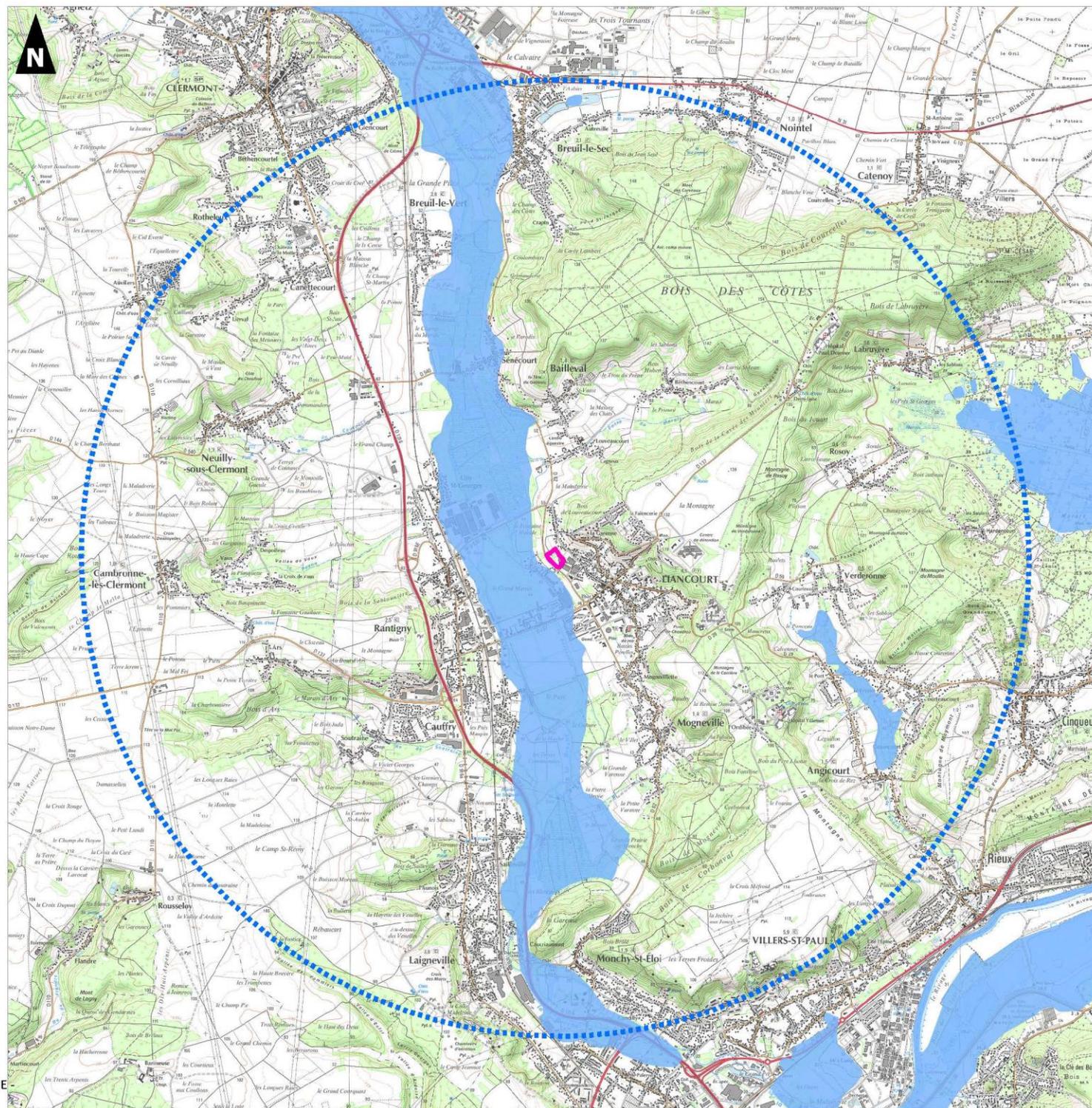
Secteurs d'étude

 Site d'étude

 Aire d'étude rapprochée (5 km)

Zones humides

 Zone à dominante humide



CHAPITRE 2. FLORE ET HABITATS NATURELS

2.1 Données bibliographiques

2.1.1 Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel a été consultée pour la commune de LIANCOURT. Celle-ci ne répertorie aucune espèce végétale sur la période 2010-2020.

2.1.2 Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)

La base de données Digitale 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul a également été consultée pour la commune de LIANCOURT. Celle-ci répertorie 221 espèces observées depuis 2010.

Parmi ces espèces, 6 sont déterminantes de ZNIEFF en Hauts-de-France : la Fumeterre grimpante (*Fumaria capreolata*), le Sceau-de-Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), le Groseillier noir (*Ribes nigrum*), la Roripe des bois (*Rorippa sylvestris*), le Rubanier émergé (*Sparganium emersum*) et le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*).

À l'exception de la Fumeterre grimpante qui affectionne les milieux semi-urbains, anthropisés (haies, murs, cultures), l'ensemble de ces espèces affectionnent les milieux humides (Groseillier noir, Roripe des bois, Rubanier émergé, Sceau de Salomon odorant, Pigamon jaune).

La base de données DIGITALE 2 répertorie également plusieurs espèces exotiques envahissantes en Hauts-de-France :

- 3 espèces exotiques envahissantes avérées : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) ;
- 1 espèce exotique envahissante potentielle : le Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)

Aucune espèce protégée et/ou menacée

2.2 Investigations de terrain

2.2.1 Méthodologie

La cartographie des milieux naturels et semi-naturels de la zone d'étude a été réalisée suite aux investigations sur le terrain qui ont eu lieu le 16 avril 2020. Chaque milieu a fait l'objet d'une localisation sur une carte à échelle appropriée, puis a été rapporté au code EUNIS Habitats correspondant (référence européenne pour la description des milieux succédant à la nomenclature CORINE Biotopes).

Les inventaires floristiques ont été réalisés simultanément à la cartographie des habitats. Au niveau de chaque type de végétation repéré sur le terrain, les espèces caractéristiques ont été notées.

Les espèces d'intérêt patrimonial (protégées, rares...) potentielles au regard des milieux en place et/ou des données bibliographiques, ont également été recherchées. Les espèces exotiques envahissantes ont fait l'objet d'une attention particulière quant à leur présence potentielle au sein de la zone d'étude.

2.2.2 Résultats

■ Description des habitats en place

Le périmètre étudié est occupé par un bâtiment, des parkings et des habitats semi-naturels très courants en bordure de zones urbanisées et industrielles. Il s'agit de pelouses, de jardins, d'une plantation de peupliers, etc. L'occupation du sol compris dans le périmètre d'étude a fait l'objet d'une cartographie et les habitats qui y ont été observés sont décrits ci-dessous.

Carte 6 – Habitats naturels et semi-naturels – p.24

• Les pelouses et friches herbacées rudéralisées (Code EUNIS : E2.6 X I1.53)

Le bâtiment « INKA » est entouré de pelouses tondues et dominées par des graminées telles que des fétuques (*Festuca spp.*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), ainsi que par la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), la Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*) et le Trèfle rampant (*Trifolium repens*). De nombreuses espèces de friches et de bords de chemin sont également présentes : la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*), le Géranium à feuilles découpées (*Geranium dissectum*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), etc.

Ces pelouses sont agrémentées de quelques essences d'arbres et d'arbustes que sont : le Noyer (*Juglans regia*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Saule marsault (*Salix caprea*) et le Noisetier (*Corylus avellana*).

Les bords des pelouses et les zones non tondues autour et sous les arbres présentent une végétation s'apparentant plutôt à des friches, se composant d'espèces rudérales et nitrophiles. Les espèces qui y sont rencontrées sont souvent pionnières et nitrophiles, il s'agit notamment de : l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Lampsane commune (*Lapsana communis*), l'Herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), etc.



Photo 1. Pelouses à l'entrée du site avenue Louis Aragon



Photo 2. Friche rudérale se développant sur les zones non tondues

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

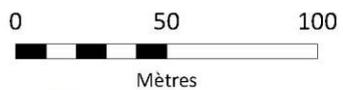
Habitats naturels et semi-naturels

Secteurs d'étude

 Site d'étude

Habitats (Code EUNIS)

-  Lisières rudéralisées (F3.11 X I1.53)
-  Pelouses et friches herbacées rudéralisées (E2.6 X I1.53)
-  Jardins potagers (I2.22 X I1.53)
-  Bosquet mixte et fourré de noisetiers (G5.5 X F3.17)
-  Peupleraies (G1.C1)
-  Bâtiments industriels, parkings, J1.42



- **Jardins potagers partiellement en friche (Code EUNIS : I2.22 X I1.53)**

Une partie des parcelles de la zone étude est exploitée par des particuliers comme jardins potagers. Certains jardins ne sont cependant plus exploités et laissent se développer une flore spontanée qui ne diffère pas des friches rudérales et des pelouses précédemment évoquées. Notons cependant que l'abandon de ces parcelles est propice au développement d'une espèce exotique envahissante, le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) et à la fermeture du milieu par la Ronce (*Rubus* spp.) et certaines essences arbustives telles que le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le Noisetier (*Corylus avellana*).



Photo 3. Parcelle potagère abandonnée où se développe le Solidage du Canada et la Ronce

- **Bosquet mixte et fourré de Noisetier (Code EUNIS : G5.5 X F3.17)**

Entre les jardins potagers et les pelouses du bâtiment « INKA » se développe un fourré arbustif surplombé d'un bosquet composé d'essences résineuses comme l'Épicéa (*Picea abies*) et caducifoliées telles que le Bouleaux verruqueux (*Betula pendula*) et l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

La strate arbustive du fourré est très dense et se compose principalement de Noisetiers (*Corylus avellana*) sur lesquels s'entremêlent les « lianes » de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*). L'épaisse canopée formée par ces deux espèces empêche une fraction importante de lumière de pénétrer jusqu'au sol. Il en résulte un sous-bois dominé par des espèces végétales héli-sciaphiles telles que : le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*) et la Ronce (*Rubus* spp.).

On y compte également plusieurs espèces ornementales (*Narcissus* spp., *Viburnum rhytidophyllum*, *Berberis aquifolium*, *Potentilla indica*) ou d'un indigénat douteux (*Picea abies*), dont la présence, ainsi que celle de sentiers déchets inertes, révèlent la forte fréquentation de l'endroit par l'Homme.



Photo 4. Sentier traversant le fourré de Noisetier et de Clématite des haies



Photo 5. Dépôt de déchets, dévalant la naturalité de cet habitat

- **Peupleraie (Code EUNIS : G1.C1)**

La zone d'étude est également occupée par une peupleraie, assez ancienne a en jugé par la taille et le diamètre des troncs de Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*) qui la compose. Quelques Merisiers (*Prunus avium*) et jeunes Frênes communs (*Fraxinus excelsior*) de haut-jet viennent progressivement compléter la strate arborée dominée par les peupliers.

La strate arbustive, plus aérée qu'au sein du fourré de Noisetier précédemment décrit, est ici constituée d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de jeunes Frênes et Érables sycomore (*Acer pseudoplatanus*), d'Églantier (*Rosa canina*) et de Troène (*Ligustrum vulgare*).

Si le houppier des peupliers est fortement colonisé par le Gui (*Viscum album*) et le Lierre grimpant (*Hedera helix*), en sous-bois c'est le Mahonia à feuilles de Houx (*Berberis aquifolium*) qui a complètement envahi la strate herbacée. C'est ainsi une flore très appauvrie qui a été recensée au sein de la plantation : Lierre grimpant, pousses d'Érable sycomore et Ronce.



Photo 6. Strate arbustive se développant sous les Peupliers du Canada



Photo 7. Strate herbacée envahie par le Mahonia à feuilles de Houx

• Lisières rudéralisées (Code EUNIS : F3.11 X I1.53)

Des lisières récemment perturbées (entretien) ont été inventoriées en limite des végétations ligneuses. Habitat de transition entre ces dernières et les milieux ouverts, la flore y est assez diversifiée mais néanmoins constituée d'espèces rudérales telles que : le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Lamier blanc (*Lamium album*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*)... Seulement quelques rares espèces sont typiques des haies et lisières, il s'agit de : la Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), la Violette (*Viola* spp.), la Bryone dioïque (*Bryonia cretica*), le Compagnon blanc (*Silene latifolia*) ainsi que la Lampsane commune (*Lapsana communis*).



Photo 8. Lisière récemment perturbée entre la peupleraie et les pelouses du bâtiment « INKA » (au-delà de la clôture)

■ Inventaires floristiques

Un total de 79 espèces végétales a été inventorié au sein de l'ensemble des habitats et végétations prospectés pour l'étude. L'ensemble des espèces et leurs statuts figurent en Annexe. Il s'agit d'un cortège floristique typique des milieux semi-naturels en bordure de sites urbanisés et industrialisés. La flore y est très banale ou non indigène (ornementale) voire exotique envahissante.

Aucune espèce protégée, menacée ou déterminante de ZNIEFF n'a été recensée sur le site d'étude.

Non moins de 4 espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été observées :

- 2 espèces exotiques envahissantes avérées en Haut-de-France : le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ;
- 2 espèces exotiques envahissantes potentielles en Hauts-de-France : le Mahonia à feuilles de Houx (*Berberis aquifolium*) et le Fraisier des Indes (*Potentilla indica*).



Photo 9. *Berberis aquifolium*, EEE potentielle, omniprésente au sein de la peupleraie



Photo 10. *Reynoutria japonica*, EEE avérée, en limite du site étudié

Carte 7 – Espèces exotiques envahissantes – p.29

Synthèse des enjeux floristiques

Les habitats du site d'étude sont semi-naturels et très courants en bordure de zones urbanisées et industrielles. La naturalité de ces habitats et végétations est compromise par l'entretien régulier (pelouses et jardins), le dépôt de déchets (fourré de Noisetier) et la présence de plusieurs espèces non-indigènes (Peupliers du Canada compris) et exotiques envahissantes. Ces habitats ne présentent pas d'intérêt particulier que ce soit au niveau régional ou national.

Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été inventoriée.

Les habitats du site d'étude ne présentent pas de potentialités particulières pour l'accueil d'espèces patrimoniales.

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Espèces exotiques envahissantes

Secteurs d'étude

 Site d'étude

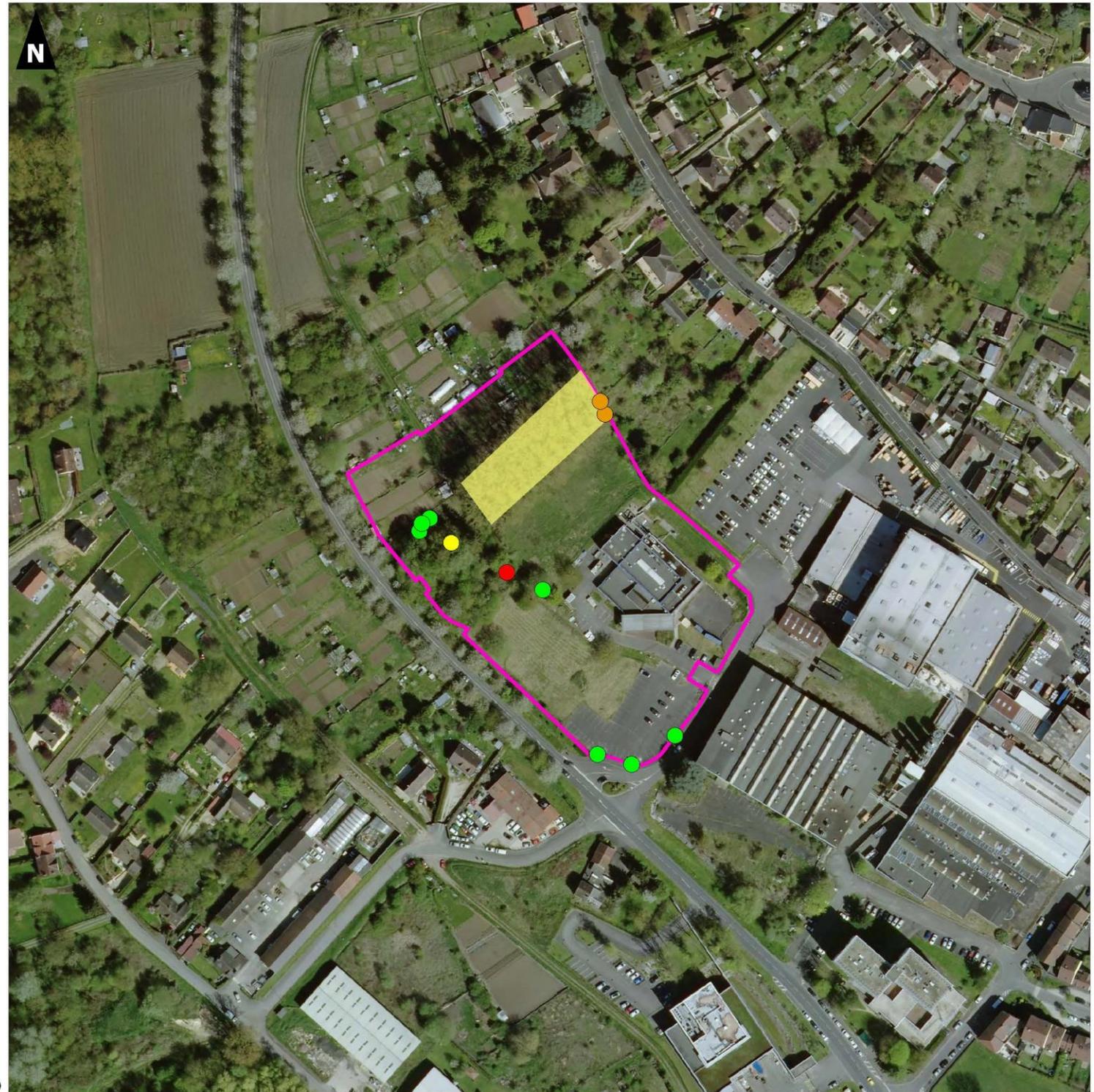
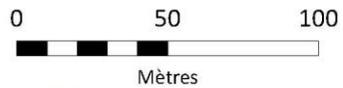
Espèces Exotiques Envahissantes

Avérées

-  Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
-  Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)

Potentielles

-  Fraisier des Indes (*Potentilla indica*)
-  Mahonia à feuilles de Houx (*Berberis aquifolium*)
-  Mahonia à feuilles de Houx (*Berberis aquifolium*)



CHAPITRE 3. FAUNE

3.1 Données bibliographiques

3.1.1 Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

La base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) mentionne 47 espèces animales pour la commune de LIANCOURT (données comprises entre 2010 et 2020) dont :

- 1 insecte (lépidoptère) : l'Hespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*), déterminante de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais ;
- 1 mammifère terrestre : le Daim (*Dama dama*) ;
- 1 chiroptère : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), protégée et quasi-menacée en France ;
- 4 oiseaux (tous protégés en France) : le Héron cendré, la Cigogne blanche (inscrite en Annexe I de la directive « Oiseaux » et en danger en tant que nicheur en Hauts-de-France), la Mésange bleue, le Serin cini (vulnérable en tant que nicheur en France) ;
- 40 mollusques dont la Mulette épaisse (*Unio crassus*), protégée en France et inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

3.1.2 Base de données Clicnat (Picardie-Nature)

La base de données Clicnat de Picardie-Nature répertorie 171 espèces animales pour la commune de LIANCOURT (la majorité des données datent de 2018-2019), parmi lesquelles :

- 82 insectes dont la Petite Violette (*Boloria dia*), un lépidoptère déterminant de ZNIEFF en Nord-Pas-de-Calais ;
- 5 araignées ;
- 2 mollusques ;
- 9 poissons dont l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), en danger critique sur l'ensemble du territoire national et le Brochet (*Esox lucius*), vulnérable en France ;
- 1 amphibien, la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), protégée en France par l'article II de l'Arrêté du 19 novembre 2007 (la destruction des individus et de leur site de reproduction est interdite) ;
- 3 reptiles dont le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Couleuvre à collier (*Natrix helvetica*), protégés en France par l'article II de l'Arrêté du 19 novembre 2007 (la destruction des individus et de leur site de reproduction est interdite) ;
- 57 oiseaux : dont 3 espèces de la directive Oiseaux (Martin-pêcheur d'Europe, Cigogne blanche, Bondrée apivore) et le Traquet motteux, en danger critique en tant que nicheur en Hauts-de-France ;
- 9 mammifères : dont la Pipistrelle commune, l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe, protégés en France.

3.2 Investigations de terrain

3.2.1 Méthodologie

Aucun inventaire faunistique spécifique n'a été réalisé. La faune a été recensée de façon non exhaustive durant la prospection générale dédiée à la cartographie des habitats et à la description des végétations, soit le 16 avril 2020.

3.2.2 Évaluation des potentialités faunistiques

■ Entomofaune

Les habitats en place au niveau du secteur d'étude ne constituent pas des zones de dépendance forte pour ce groupe. Les zones de pelouses, de jardins, ainsi que les lisières constituent toutefois des habitats potentiels pour le déplacement, l'alimentation ou la reproduction d'espèces d'insectes communs. Seul le Citron (*Gonepteryx rhamni*), une espèce du genre *Pieris* et le Tircis (*Pararge aegeria*) ont été observés lors de la prospection générale. Il s'agit d'espèces communes et non patrimoniales.

■ Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé lors de la prospection générale. Les habitats observés sur le site d'étude et aux abords ne présentent pas les caractéristiques de zone humide, il est donc peu probable que le périmètre étudié soit utilisé par ce groupe faunistique en période de reproduction. Les zones « boisées » sont peut-être utilisées comme site d'estivage ou d'hivernage mais cela reste également peu probable compte tenu du contexte du site (isolement du fait de la D62, de cultures au Nord, et d'habitations et zones urbaines).

■ Reptiles

Les habitats en place ne semblent pas favorables aux reptiles. Cependant, le cadavre d'un Orvet fragile (*Anguis fragilis*) a été trouvé en lisière de la Peupleraie. L'espèce est inscrite à l'article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cela implique qu'il est interdit de déranger ou de détruire l'espèce mais pas son habitat.

■ Avifaune

D'une manière générale, compte-tenu du contexte très urbanisé dans lequel s'inscrit le secteur d'étude, ce dernier est favorable à la présence d'espèces anthropophiles (liées à la présence de l'homme) comme l'attestent les espèces observées lors de la visite sur le terrain : la Corneille noire (*Corvus corone*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) et le Merle noir (*Turdus merula*). Ces espèces ont été observées principalement au niveau des pelouses et de la peupleraie.

Carte 8 – Avifaune patrimoniale – p.33

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

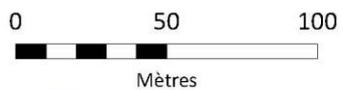
Avifaune patrimoniale

Secteurs d'étude

 Site d'étude

Avifaune patrimoniale

 Faucon crécerelle - *Falco tinnunculus* : Couple et nid



D'autres espèces, plus inféodées au milieu forestier et à la plaine agricole ont été observés : il s'agit de la Buse variable (*Buteo buteo*), en survol au-dessus du site ; du Pigeon Ramier (*Columba palumbus*) et du Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), contactés au niveau de la peupleraie et du fourré de Noisetier.

Aucune espèce inscrite à la Directive « Oiseaux » n'a été observé. Cependant, un couple de Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) a été observé autour d'un nid localisé à la cime d'un Peuplier du Canada. Outre son statut de protection national, l'espèce est quasi-menacée en tant que nicheur en France.

■ Mammifères (hors chiroptères)

Compte-tenu des habitats en place au niveau du secteur d'étude, et du contexte urbanisé dans lequel il s'inscrit, celui-ci est favorable à la présence de mammifères majoritairement communs, ubiquistes, anthropophiles et très régulièrement rencontrés en Hauts-de-France (micromammifères notamment).

Par ailleurs, le Hérisson d'Europe, espèce protégée à l'échelle nationale au titre de l'Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, pourrait être présent au vu des habitats en place. Cependant, la présence d'une clôture (à mailles étroites) entourant le site, limite les potentialités de l'espèce au sein des pelouses et friches du site d'étude.

■ Chiroptères

Les zones de friche herbacée à arbustive et de fourrés arborés constituent des axes de déplacement et de chasse préférentiels pour les chiroptères. Néanmoins, compte-tenu du contexte anthropique dans lequel s'inscrit le secteur d'étude, seules des espèces de chiroptères communes et anthropophiles, telles que la Pipistrelle commune, sont à même d'utiliser les habitats en place au niveau de celui-ci.

Aucun gîte potentiel n'est en revanche présent sur la zone d'étude.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur l'ensemble du territoire national au titre de l'Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Synthèse des potentialités et enjeux faunistiques

D'une manière générale, le secteur d'étude est à même d'accueillir une faune commune et très régulièrement rencontrée en Hauts-de-France, compte-tenu des habitats observés.

Ainsi, les enjeux et potentialités faunistiques sont qualifiés de faibles pour l'ensemble des habitats à l'exception de la plantation de Peupliers pour laquelle un enjeu modéré a été identifié. Cette dernière est un site de reproduction pour le Faucon crécerelle, une espèce, certes commune mais quasi-menacée en tant que nicheur sur le territoire national.

CHAPITRE 4. SYNTHÈSE ET PRECONISATIONS

4.1 Synthèse des enjeux écologiques

4.1.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu

La zone naturelle d'intérêt reconnu la plus proche se situe à plus de 200 m du site d'étude (ZNIEFF de type I – Bois des Côtes, Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut).

Concernant le réseau Natura 2000, le site d'intérêt communautaire le plus proche se situe à environ 4 km du site d'étude (ZSC « Marais de Sacy-le-Grand »). Sa désignation repose sur la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire de zones humides dont la conservation dépend essentiellement de la quantité et de la qualité de la ressource en eau. Le projet ne semble pas lié à ces espèces et habitats d'intérêt communautaire ; d'une part en raison de la distance qui sépare le site d'étude de la zone Natura 2000, d'autre part du fait que l'activité n'est pas liée au réseau hydrographique qui alimente le Marais de Sacy-le-Grand.

Vu la distance qui sépare le projet des zones naturelles d'intérêt reconnu et vu les habitats concernés par le projet et l'absence de continuités fonctionnelles (site enclavé au sein d'une zone urbanisée et industrielle), le site d'étude n'est pas concerné et/ou en relation directe avec les zones naturelles d'intérêt reconnu.

Le site d'étude ne présente aucun enjeu par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu. Il n'est pas non plus susceptible d'avoir une incidence quelconque sur les sites du réseau Natura 2000 du territoire.

4.1.2 Corridors écologiques

Le site d'étude n'est pas concerné par les éléments de réservoirs et de continuités écologiques mis en évidence dans le SRADDET.

Le corridor écologique le plus proche est le corridor humide que constitue le Marais de Sacy-le-Grand qui se trouve à environ 4 km du site d'étude.

Le site d'étude ne présente donc aucun enjeu par rapport aux corridors écologiques.

4.1.3 Flore et habitats

Le site d'étude est occupé par des habitats semi-naturels communs pour la région et sous influence anthropique (pelouses tondues, jardins potagers, etc.).

La flore recensée est banale et est en partie constituée d'espèces ornementales et exotiques envahissantes.

La flore et les habitats ne présentent donc pas d'intérêt particulier que ce soit au niveau régional ou national.

4.1.4 Faune

La faune observée sur le site durant la prospection générale est commune pour les Hauts-de-France.

Seule la peupleraie du site d'étude présente un certain intérêt faunistique puisqu'elle accueille un couple nicheur de Faucon crécerelle.

La faune ne présente donc globalement que de faibles enjeux au niveau régional ou national à l'exception du Faucon crécerelle.

Carte 9 – Synthèse des enjeux écologiques – p.38

4.2 Préconisations et conclusion concernant le projet

Les seuls enjeux identifiés sur le site d'étude concernent la plantation de peupliers qui est identifié comme un habitat privilégié pour l'avifaune notamment pour le Faucon crécerelle qui y niche.

Il est donc préconisé durant les travaux de **préserver cette plantation de peupliers** tant que l'espèce s'y reproduit.

Le site compte plusieurs espèces exotiques envahissantes. Il est impératif d'**éviter les stations d'EEE lors de la phase de travaux** pour prévenir toute propagation qui pourrait s'avérer très difficile à gérer par la suite, notamment concernant la Renouée du Japon.

Compte-tenu de la faible superficie occupée par certaines stations d'EEE (Fraisier des Indes et Solidage du Canada), un arrachage manuel est envisagé pour éradiquer ces espèces du site.

Concernant le Mahonia à feuilles de Houx et la Renouée du Japon, il est difficile d'envisager une éradication totale tant le système racinaire de ces espèces est vigoureux et résistant. Cependant, plusieurs fauches par an avant la formation de fruits et avec exportations des produits de coupe en Centre d'Enfouissement Technique (CET) peuvent permettre d'affaiblir et de faire régresser les stations identifiées. Dans ce cas, il est très important de désinfecter le matériel de fauche après utilisation et de veiller à ce que les engins (notamment les roues et chenilles) ne soit pas porteur de fragments de rhizome.

Si les préconisations précédemment énoncées sont prises en compte et respectées ; et compte-tenu de la nature du projet, de la faible emprise au sol et de l'habitat concerné (pelouses) ; qui est largement représenté sur le site et de faible enjeu écologique ; l'activité vernissage n'est pas de nature à générer des incidences négatives sur la faune et la flore au niveau local et vis à vis des zones naturelles reconnues du secteur.

Activité vernissage (rub. 2450) – CGT ALKOR
DRAKA Établissement de Liancourt

Volet écologique du Dossier de DAE

Synthèse des enjeux écologiques

Secteurs d'étude

 Site d'étude

Enjeux

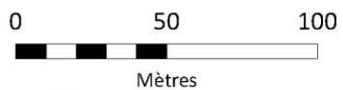
 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Très forts



ANNEXES

Annexe 1 : La flore recensée

Tableau 1. Espèces végétales relevées lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HDF	Prot.	Pat.	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I?;Z	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx ; Faux-houx ; Mahonia	C	PC	NA ^a	-	Non	Non	Non	P
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bryonia cretica</i> L.	Bryone	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	-	pp	pp	Non	N
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Festuca</i> L., 1753	Fétuque (G)		P		-				
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse renoncule ; Ficaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	-	pp	pp	Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HDF	Prot.	Pat.	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium molle L., 1753</i>	Géranium mou	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759</i>	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum L., 1753</i>	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium rotundifolium L., 1753</i>	Géranium à feuilles rondes	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Heracleum sphondylium L., 1753</i>	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlique laineuse (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypochaeris radicata L., 1753</i>	Porcelle enracinée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791</i>	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun ; Noyer royal	Z;C	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Lamium album L., 1753</i>	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lamium purpureum L., 1753</i>	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lapsana communis L., 1753</i>	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Troène commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Malus Mill., 1754</i>	Pommier (G)		P		-				
<i>Medicago arabica (L.) Huds., 1762</i>	Luzerne tachée ; Luzerne d'Arabie	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Mercurialis annua L., 1753</i>	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Narcissus L., 1753</i>	Narcisse (G)		P		-				
<i>Picea abies (L.) H.Karst., 1881</i>	Épicéa commun ; Pesse	C	RR	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Picris hieracioides L., 1753</i>	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Populus x canadensis Moench, 1785</i>	Peuplier du Canada	C	AR?	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla indica (Andrews) Th. Wolf, 1904</i>	Fraisier des Indes ; Fraisier de Duchesne	C	PC	NA ^a	-	Non	Non	Non	P
<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté HDF	Menace HDF	Prot.	Pat.	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Quercus L., 1753</i>	Chêne (G)		P		-				
<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre (s.l.)	I;Z?	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	Renouée du Japon	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Rosa canina L., 1753</i>	Rosier des chiens	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rubus L., 1753</i>	Ronce (G)		P		-				
<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	Solidage du Canada ; Gerbe d'or	Z	PC	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Sonchus oleraceus L., 1753</i>	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum F.H.Wigg.</i>	Pissenlit (G)		P		-				
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821</i>	Mâche potagère (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum rhytidophyllum Hemsl., 1888</i>	Viorne à feuilles ridées	C	E	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée (s.l.)	A;S;C	AR?	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Viola L., 1753</i>	Violette ; Pensée (G)		P		-				
<i>Viscum album L., 1753</i>	Gui (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

LEGENDE :**Indigénat HDF :**

I : Indigène / Z = Eurynaturalisé - Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène. / **N = Sténonaturalisé** - Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations. / **A = Adventice** – Plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps dans ses stations. / **S = Subspontané** - Plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps / **C = Cultivé** - Plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

Rareté HDF.	Menace HDF	Prot.	Patrim	Déterminant ZNIEFF	ZH	EEE.
E : Exceptionnel	CR : taxon gravement menacé	N1 : taxon protégé au niveau national	Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France	Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France	Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national	A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
RR : Très Rare	EN : taxon menacé	NPDC : taxon protégé en Nord-Pas-de-Calais	Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France	Non : espèce non déterminante	Non : espèce non caractéristique de zone humide	P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
R : Rare	VU : taxon vulnérable	- : taxon non protégé				- : espèce non invasive en région Hauts-de-France
AR : Assez Rare	NT : taxon quasi-menacé					
PC : Peu commun	LC :					
AC : Assez commun	Préoccupation mineure					
C : Commun	NA : Définition de menace non-adaptée					
CC : Très commun	DD :					
? : Rareté estimée à confirmer	Insuffisamment documenté					
# : Définition de rareté non adaptée						

SOURCES :

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2019 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.1. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2019 (date d'extraction : 31/05/2019).